



**Bureau
d'information
et de
communication**

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

L'État de Vaud reconduit son soutien à la rénovation énergétique du parc immobilier

Le domaine du bâtiment constituant un important potentiel d'économie d'énergie et de réduction des émissions de CO₂, l'État de Vaud réaffirme son soutien à la rénovation énergétique du parc immobilier. Pour 2022, il met ainsi 50 millions de francs à disposition des propriétaires immobiliers dans le cadre du Programme Bâtiments. Les subventions accordées portent sur de nombreuses mesures destinées à renforcer l'efficacité énergétique des bâtiments et accroître le recours aux énergies renouvelables. Le Canton introduit par ailleurs une aide financière pour que les maîtres d'ouvrage puissent se faire accompagner par des professionnels dans leur projet de rénovation.

Le domaine du bâtiment représente à lui seul près de la moitié de l'énergie consommée annuellement en Suisse. Il est également responsable d'un cinquième des émissions de CO₂ du pays. L'assainissement énergétique du parc immobilier constitue dès lors un important levier d'action que le Conseil d'État active depuis plusieurs années déjà. En généralisant l'usage des énergies renouvelables dans le parc immobilier et en accroissant son efficacité énergétique, l'assainissement énergétique constitue l'un des principaux outils pour atteindre les objectifs que le Canton s'est fixés dans le cadre de son Plan climat 1^{re} génération, à savoir une réduction sur le territoire vaudois de 50% à 60% des émissions de gaz à effet de serre d'ici 2030 et la neutralité carbone au plus tard en 2050.

Pour 2022, l'enveloppe mise à disposition des propriétaires immobiliers pour la rénovation énergétique de leurs biens s'élève ainsi à 50 millions de francs. Ce montant est assuré par la Confédération - 35 millions de francs - via le fonds alimenté par la taxe sur le CO₂ et mis à disposition dans le cadre du Programme Bâtiments. L'État de Vaud participe pour sa part à hauteur de 15 millions de francs issus du produit de la taxe cantonale sur l'électricité.

Les montants accordés cette année aux différentes mesures sont généralement identiques à ceux octroyés en 2021, à l'exception des subventions pour les remplacements de chauffage dans les grands bâtiments, pour l'installation de pompes

à chaleur eau-eau ainsi que pour le développement des chauffages à distance qui sont légèrement augmentées.

Nouvelle aide financière pour les maîtres d'ouvrage

Le Département de l'environnement et de la sécurité (DES) souhaite par ailleurs rendre plus accessibles les travaux de rénovation énergétique. Il propose ainsi une nouvelle aide financière permettant aux maîtres d'ouvrage de se faire accompagner par des professionnels dans les démarches inhérentes à l'assainissement énergétique de leur bien immobilier. Ce soutien financier, qui couvre 60% des coûts liés à l'engagement d'un ingénieur spécialisé, s'inscrit dans la continuité de la subvention déjà existante pour la réalisation d'un audit CECB+, lequel fournit aux propriétaires des recommandations d'assainissement chiffrées pour des travaux d'isolation ou d'installations techniques.

La rénovation énergétique d'un bâtiment permet une baisse de la facture énergétique d'un bien immobilier, en renforce sa valeur et offre également un gain de confort à ses occupants. Le soutien financier de l'État de Vaud répond également à la volonté du Conseil d'État de soutenir l'environnement économique vaudois. Pour chaque franc de subvention versé pour les rénovations des bâtiments, il est en effet estimé que cinq à six autres francs sont investis par les propriétaires. Les 50 millions engagés en 2022 devraient ainsi générer des retombées économiques de quelque 270 millions de francs dans les secteurs de la construction, des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique.

Le détail du Programme Bâtiments est disponible sur :

www.vd.ch/subventions-energie-batiments

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 11 janvier 2022

RENSEIGNEMENTS POUR LA PRESSE UNIQUEMENT

DES, Béatrice Métraux, conseillère d'Etat

DJES, François Vuille, délégué à la transition énergétique, Direction générale de l'environnement